

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	22	22 +1

Date de convocation 02 avril 2026

Date d'affichage 02 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Karim HELLAL, maire.

Présents : Julien PRIVÉ, Christine DESIREE, Robert BESANÇON, Véronique STOLTZ, Valérie PELLERIN, Eric FOUQUET, Philippe PAPEGAEY, Sandrine MEROSE, Laurence MENNETRIER, Christophe BAUMANN, Cécile MONTEILLET, Renaud FRANÇOIS, Gwenaëlle TREMOUREUX, Emerick LAGIER, Stéphanie MENDES, Harmony DENIZET, Jean-Yves BRUNEAU, Christine ROBILLARD, Denis PHILIPPE, Pascal GENET, Marie-Laure HRVOJ

Représenté : Gaëtan HORBACZ représenté par Julien PRIVÉ

Sandrine MEROSE a été nommée secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, secrétaire générale, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Désignation de délégués

N° de délibération : 20260422

Mme Désirée indique qu'il y a lieu de désigner des conseillers municipaux qui représenteront la commune dans diverses fonctions et/ou organismes. Ainsi le conseil est appelé à désigner les délégués suivants :

1/ Correspondant défense

La circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

2/ Correspondant sécurité civile

La loi Matras du 25 novembre 2021 prévoit que chaque commune désigne un correspondant incendie et secours, parmi les adjoints ou les conseillers municipaux, qui assure le lien entre maire, SDIS et population en matière de sécurité civile, participe à l'élaboration du PCS et favorise la culture du risque et l'engagement citoyen.

2/ Correspondant EESH

La désignation de référents territoriaux **au titre des espèces à enjeux pour la santé humaine EESH** au sein des communes constitue un levier essentiel pour mener des actions de prévention et limiter la prolifération de ces espèces. Au-delà des enjeux sanitaires, ces espèces ont des impacts économiques significatifs et durables, notamment sur l'agriculture, le tourisme, la gestion forestière et les espaces verts.

La commune est invitée à désigner un référent élu et maintenir l'agent de police municipal en tant que référent agent territorial. Des formations gratuites seront proposées, et les référents intégreront un réseau régional bénéficiant d'un appui technique et professionnel.

4/ Correspondant CNAS

Madame Désirée informe le conseil que l'adhésion de la collectivité au Comité National d'Action Sociale (CNAS) s'inscrit dans la mise en œuvre d'une politique d'action sociale en faveur du personnel communal, conformément à la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Conformément aux statuts du CNAS, l'adhésion implique la désignation d'un délégué des élus, chargé de représenter la collectivité auprès de l'association. Ce délégué participe aux instances du CNAS, à l'assemblée départementale annuelle et assure le relais d'information entre le CNAS et la collectivité.

5/ Correspondant comité de tourisme de la région de Troyes

Le comité de tourisme contribue à l'animation touristique et culturelle et au développement du tourisme sous toutes ses formes dans la région troyenne, en concertation avec les collectivités locales, et associations à buts touristiques, culturels, artistiques, et, d'une manière générale, de concourir à la mise en valeur touristique et culturelle de la région troyenne ; organisation d'une campagne de fleurissement dans son aire géographique.

Il convient de désigner un représentant de la commune dans cet organisme.

6/ Correspondant SPL Xdemat

Par délibération du 31 mai 2012 notre conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de désigner un nouveau représentant de la commune dans cette société.

Le conseil municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

DESIGNE les représentants suivants à l'unanimité :

- **Correspondant défense** : BAUMANN Christophe
- **Correspondant EESH** : FRANCOIS Renaud
- **Correspondant CNAS** : STOLTZ Véronique
- **Correspondant SPL-XDEMAT** : LAGIER Emerick

AUTORISE le correspondant SPL-XDEMAT à prendre part à l'ensemble des décisions relevant de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale de la SPL-XDEMAT, conformément aux statuts de la société et aux orientations définies par la collectivité.

DESIGNE les représentants suivants à **18 voix pour et 5 voix contre** :

- **Correspondant sécurité civile** : FOUQUET Eric

Candidats	Nb de voix	Désigné par le conseil
Fouquet Eric	18	Fouquet Eric
Genet Pascal	5	

- **Correspondant comité de tourisme de la région de Troyes** :

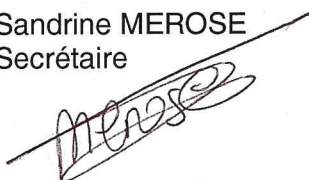
Candidats	Nb de voix	Désignée par le conseil
Desirée Christine	18	Desirée Christine
Hrvoj Marie-Laure	5	

CHARGE monsieur le maire de notifier la présente délibération aux organismes concernés et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
22	23	18	5	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Sandrine MEROSE
Secrétaire



Karim HELLAL
Maire

